

# SÉRIE « 50 ANS DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ISSN », n° 3/4

## Le Centre indien de l'ISSN fête ses 39 ans : évolution, réalisations et perspectives d'avenir

**Sanjaykumar Baburao Burde**

Chef de la National Science Library (NSL) et du Centre indien de l'ISSN, Inde

### Résumé

*Le Centre indien de l'ISSN, l'un des plus anciens centres nationaux, célèbre en 2025 ses 39 ans d'existence. Établi en 1986 sous l'égide de l'Indian National Scientific Documentation Centre (INSDOC), il a fusionné en 2002 avec le National Institute of Science Communication and Information Resources (NISCAIR), puis en 2021 avec le National Institute of Science Communication and Policy Research (NIScPR). Depuis 2010, des réglementations strictes encadrent l'attribution des ISSN, tandis que la formation des éditeurs et la promotion de l'identifiant ont accru le nombre d'ISSN attribués, particulièrement pour les revues en ligne. Face à cette demande croissante d'ISSN, le Centre a relevé des défis majeurs, notamment l'identification des revues prédatrices et la gestion des plaintes des éditeurs. En 2015, le Centre international de l'ISSN à Paris (France) lui a décerné le prix de l'ISSN en reconnaissance de son engagement, de ses activités et de ses réalisations. Les nouvelles politiques mises en œuvre par les autorités de l'enseignement supérieur et la loi du Press Registrar General of India, qui accorde de l'importance aux revues avec ISSN et traite de manière souple les publications imprimées, ont eu un impact positif sur la croissance de l'ISSN en Inde. L'anglais reste la langue de publication dominante. Depuis la pandémie de COVID-19, la reprise des demandes d'ISSN est telle que l'on estime que le Centre indien pourrait bientôt dépasser les 1 000 ISSN attribués sur une seule année.*

### Introduction

Le Centre indien de l'ISSN, hébergé par la National Science Library (NSL) du CSIR-National Institute of Science Communication and Policy Research (CSIR-NIScPR, anciennement NISCAIR), à New Delhi, fait partie d'un réseau de 96 centres nationaux dans le monde. Il sert d'interface entre les éditeurs indiens et le réseau ISSN. Depuis 1986, la NSL a été désignée comme Centre national pour l'attribution d'ISSN aux publications en série éditées en Inde. Le Centre est également chargé d'alimenter en notices indiennes la base de données mondiale des numéros ISSN, connue sous le nom de Registre ISSN et maintenue par le Centre international de l'ISSN à Paris. Le parcours initié par l'INSDOC en 1986, premier institut de documentation scientifique en Inde, a été parsemé de nombreuses révolutions technologiques pendant près de quatre décennies. Le Centre a évolué d'un institut à l'autre au sein du CSIR, toujours dans le cadre

de la NSL. La gestion de la demande croissante d'ISSN dans un grand pays en développement comme l'Inde a été un défi tout au long de ces années.

### Genèse et évolution historique (1986-2010)

Le Centre national indien de documentation scientifique (INSDOC), un institut relevant du CSIR, était un institut de premier plan en Inde dans les années 1980, qui avait pour mission de gérer les ressources d'information, les services d'information et de bibliothèque et leur diffusion. L'INSDOC a commencé ses activités sur le campus actuel en 1983. En 1986, il s'est vu confier le rôle de Centre national indien de l'ISSN sous l'égide de la National Science Library (NSL), considérée comme l'une des plus grandes bibliothèques scientifiques en Inde. L'INSDOC a connu une époque glorieuse en tant que leader dans le domaine

des sciences de l'information et de la documentation et en tant que lieu d'expertise en bibliothéconomie et en sciences de l'information à travers la NSL. Ces éléments ont conforté le rôle du Centre indien de l'ISSN et permis son fonctionnement et sa prééminence jusqu'en 2010.

Le premier ISSN imprimé attribué par le Centre indien l'a été en janvier 1986 à la revue Pratibuddha (ISSN 0970-0005). De 1986 à 2008, les ISSN attribués et les métadonnées associées ont été transmis au Centre international de l'ISSN sur des feuilles de travail dactylographiées, accompagnées de la page de couverture et de celle de contenu des publications en série. De 1986 à 2012, les métadonnées ont été enregistrées dans des registres reliés. À partir de 2009, le Centre indien de l'ISSN a commencé à utiliser le client Virtua pour transmettre les notices ISSN au Centre international. Au cours de cette période, le Centre national a également intégré une nouvelle entité appelée National Institute of Science Communication and Information Resources (NISCAIR), née le 30 septembre 2002 de la fusion du National Institute of Science Communication (NISCOM) et du Indian National Scientific Documentation Centre (INSDOC). Le CSIR-National Institute of Science Communication and Policy Research (CSIR-NIScPR), New Delhi, a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2021 par la fusion du NISCAIR et du National Institute of Science, Technology and Development Studies (NISTADS).

### Progrès technologiques et numérisation (2010-2020)

En 2013, tous les registres reliés ont été numérisés avec succès et publiés sur le site web de la NSL afin d'éviter la duplication des notices et de faciliter l'accès du public. En 2015, le site web a été rendu opérationnel pour la soumission en ligne des demandes d'ISSN, avec la possibilité de vérifier leur statut et de rechercher les ISSN et titres clés déjà attribués. Toutes les notices ISSN du Centre national indien ont été numérisées et mises à disposition sur son site web. Une application interne a également été développée pour l'attribution et le traitement des demandes.

En 2015, le Centre indien a reçu le prix de l'ISSN décerné par le Centre international en reconnaissance de l'engagement, des efforts constants et des réalisations impressionnantes du Centre national indien.

Le Centre indien est l'un des premiers centres nationaux à avoir utilisé ISSN+ à la place de Virtua à partir de 2022. Lors de la pandémie de COVID-19, la fermeture du Centre indien a entraîné l'accumulation des demandes d'ISSN non traitées. À sa réouverture, le centre a mis les bouchées doubles pour résorber ce retard et, grâce aux efforts dévoués de l'équipe ISSN indienne, le service normal a pu être rétabli en l'espace de quelques mois.

Figure 1. Prix ISSN 2015 décerné au Centre national indien



### Défis et réponses politiques

La tâche du Centre a été ardue, qu'il s'agisse d'informer les éditeurs, d'adopter des pratiques équitables pour la délivrance des ISSN ou d'identifier les revues frauduleuses. La solution à ces problèmes a pris la forme des lignes directrices d'ISSN Inde mises en œuvre au milieu des années 2010. Elles mettent l'accent sur les critères à satisfaire pour obtenir un identifiant et les points de contrôle. Le Centre a réussi à prendre en charge les plaintes et les actions en justice de manière satisfaisante. La sensibilisation des éditeurs, la rationalisation des processus d'attribution et la promotion de l'ISSN ont porté leurs fruits et, depuis quelques années, le nombre moyen d'ISSN attribués est à nouveau en hausse.

Dans le même temps, le Centre indien a été confronté à des tâches redoutables, à savoir la lutte contre les revues prédatrices et le traitement d'un nombre croissant de demandes (Mahesh, 2017). Le gouvernement indien a mis à la disposition des nouveaux universitaires une plateforme de publication en ligne conviviale et très économique pour la promotion des publications scientifiques. Les éditeurs individuels, enthousiastes à l'idée de faire carrière dans l'édition, ont pu le faire avec un soutien financier minimal et une petite infrastructure informatique et, en fin de compte, l'ISSN leur a donné une visibilité à l'échelle mondiale. D'une part, cela a eu un impact très positif en attirant de nombreux débutants dans le secteur de l'édition qui souhaitent publier un contenu de qualité dans le cadre d'une start-up. Cependant, cette facilité a été utilisée à mauvais escient par quelques éditeurs peu scrupuleux qui ont produit des publications de qualité médiocre. L'augmentation soudaine des demandes d'ISSN autour et après 2010 est également due au fait que l'University Grant Commission (UGC) a introduit des indicateurs de performance académique pour la promotion et le recrutement des enseignants qui incluaient un bonus pour les articles publiés dans les revues avec ISSN (Vij et Lakshmi, 2012). Un grand nombre de ces revues

étaient fondées sur un modèle de libre accès financé par les frais de publication payés par les auteurs (Article Processing Charges [APC], frais de traitement des articles en anglais). Certaines de ces revues n'ont pas résisté à l'examen de leur contenu par le Centre indien : ce contenu était en effet plagié, ce qui empêchait toute attribution d'ISSN.

Le Centre indien a été confronté à d'autres problématiques comme les poursuites en justice, les plaintes déposées en vertu de la loi sur le droit à l'information (Right of Information Act, RTI), les commentaires négatifs contre les éditeurs reçus par courrier électronique ou postal et les griefs enregistrés sur le système centralisé de suivi et de règlement des griefs publics sur le portail du gouvernement indien. Dans l'une des récentes affaires judiciaires, le plaignant a constitué le Centre indien en tant que partie dans un procès intenté contre un autre chercheur qui avait été sélectionné pour un poste en raison des points de bonus qui lui avaient été accordés pour la publication d'un article dans une revue avec ISSN. Le plaignant accusait le candidat sélectionné d'avoir publié un article plagié dans cette revue. Le Centre indien s'est défendu et a réussi à se retirer de ce dossier après avoir convaincu le tribunal que le contrôle de la qualité relevait de la responsabilité de l'éditeur et/ou du rédacteur en chef tandis que le Centre indien n'avait aucun rôle à jouer dans ce domaine. Il arrive que des auteurs déposent des plaintes contre des éditeurs aux pratiques frauduleuses ou la présentation d'informations trompeuses à propos de leurs revues. Parfois, certains éditeurs s'agacent des demandes de corrections formulées par le Centre indien avant l'attribution des ISSN. Comme les éditeurs prennent leur temps pour résoudre les problèmes, cela entraîne des retards dans l'attribution des identifiants. Ils en font alors part aux autorités par l'intermédiaire des systèmes de recours, du RTI ou par courrier électronique. De fausses plaintes sont également déposées auprès des autorités par les éditeurs qui pensent ainsi accélérer l'attribution des ISSN.

### Lignes directrices relatives à l'ISSN et qualité des données

Au fil des ans, compte tenu de la hausse des plaintes, des problèmes d'identification de revues frauduleuses et la demande croissante d'attribution d'ISSN de la part des éditeurs indiens, le Centre indien a dû élaborer et mettre en œuvre quelques règles de pré-sélection pour l'attribution de l'ISSN afin que seules les publications de qualité soient identifiées. Les critères retenus pour le contrôle de la qualité des revues sont documentés sous la forme de lignes directrices de l'ISSN. Ces critères sont détaillés ci-dessous.

La fourniture par l'éditeur d'une pièce d'identité, d'un justificatif d'adresse ainsi que d'une preuve

de propriété sur la publication est une exigence qui permet la vérification croisée des signatures pour toute demande d'ISSN. Pour obtenir un ISSN pour un titre imprimé, les éditeurs doivent obligatoirement enregistrer leur titre auprès du Registrar of Newspapers for India (RNI) avant de solliciter un ISSN. Les règles d'enregistrement auprès de cette autorité sont strictes. Le bureau du RNI se coordonne avec le service des licences du département de la police pour vérifier l'identité des éditeurs. Cette étape permet de s'assurer que l'adresse de l'éditeur indiquée au moment de la demande est vérifiée dans le cadre du processus RNI. La vérification de l'identité a permis de réduire considérablement les demandes frauduleuses.

Le contrôle de la qualité des articles relève de la responsabilité du rédacteur en chef et de l'éditeur. Cependant, le Centre indien vérifie si le contenu n'a pas été plagié avant toute attribution d'identifiants afin d'empêcher les revues frauduleuses d'apparaître dans le registre de l'ISSN. Un article est choisi au hasard et vérifié. Si l'article est considéré comme plagié, l'ISSN est refusé. Il est également obligatoire d'avoir des experts qualifiés au sein du comité éditorial. Un minimum de cinq membres est requis pour sa constitution. Les ISSN ne sont attribués qu'après vérification de leur appartenance auprès de deux membres du comité éditorial. Cette étape de vérification est confidentielle. Un numéro de revue doit contenir au moins cinq articles pour un mensuel et dix articles pour une publication annuelle. Pour un ISSN en ligne, une adresse URL valide est requise, qui doit être liée au site web de l'organisme éditeur. L'affichage d'informations trompeuses ou fausses sur le site web entraîne le rejet de la demande. De même, le changement du titre lié à l'ISSN sans en informer le Centre indien entraîne la révocation de l'ISSN attribué.

### Actualisation des politiques et loi Press and Registration Periodicals Act (2023)

Le gouvernement indien a adopté une nouvelle loi sur l'enregistrement des publications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024 (Office of the Press Registrar General of India, 2024). En vertu de cette loi, les revues de nature scientifique, technique et universitaire ne sont pas soumises à l'obligation d'enregistrement auprès du Press Registrar General of India (anciennement Registrar of Newspaper of India - RNI) conformément à la Press and Registration Periodicals Act (PRP Act) 2023. Comme indiqué au paragraphe précédent concernant l'un de ces critères, à savoir l'enregistrement auprès du RNI pour l'ISSN imprimé, l'assouplissement de cette loi a entraîné un accroissement des demandes d'ISSN pour des revues imprimées. Le

gouvernement souhaite ainsi promouvoir l'édition scientifique, technique et universitaire en Inde.

Afin de contrôler l'afflux de demandes et de continuer à attribuer des identifiants à des publications de qualité, le Centre indien a adopté des pratiques équitables pour identifier les revues frauduleuses. Ces pratiques ont été définies par des lignes directrices concernant l'ISSN. Ces lignes directrices jouent un rôle important dans le traitement efficace des demandes d'attribution et les éditeurs en bénéficient grandement. Le Centre s'efforce d'améliorer le contenu de ces lignes directrices en révisant certains critères tels que le contrôle anti-plagiat, la constitution du comité éditorial, la suppression des informations trompeuses sur les publications, etc. D'autres critères tels que la régularité des publications, le nombre suffisant d'articles dans un numéro, le fonctionnement du site web, les volumes complets de publications en série avec les archives publiées sur le site web sont également pris en compte.

Il arrive parfois que les demandes d'ISSN soient rejetées en raison de présence de plagiat, d'informations trompeuses ou incomplètes ou du non-fonctionnement du site web. Les éditeurs n'acceptent

pas ces décisions et tentent de dissimuler ou modifier ces détails sur le site web. Par conséquent, tous les membres du personnel chargé du traitement des demandes au Centre indien ont reçu pour instruction de consigner les pages d'erreur des sites web et les rapports de plagiat. Cette mesure a été très utile au Centre indien pour se défendre contre l'escalade des plaintes ou des recours juridiques.

## Aperçu statistique (2015-2024)

Au total, le Centre indien a attribué 7 814 ISSN au cours des 10 dernières années. Les notices ISSN créées depuis 2015 ont été analysées sur la base des critères suivants :

1. format (imprimé ou en ligne) ;
2. langue ;
3. répartition par sujet ;
4. répartition des attributions d'ISSN par État fédéral ;
5. pourcentage des attributions d'ISSN par rapport aux demandes.

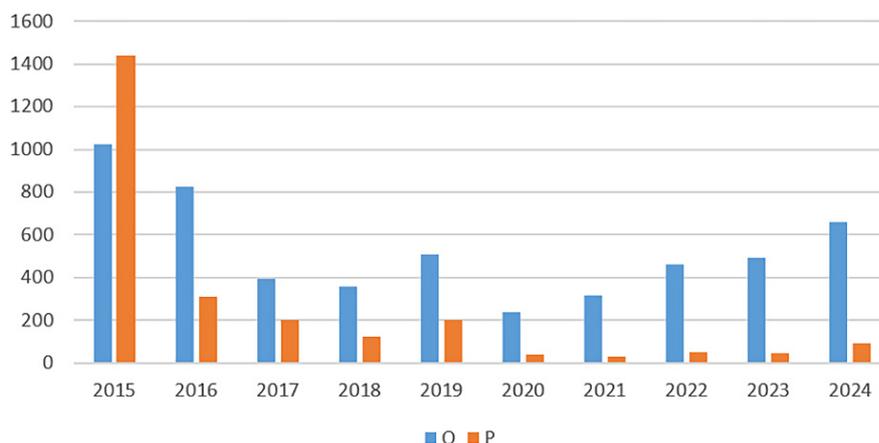
### 1. Format

Les attributions des dix dernières années montrent que les éditeurs sont plus enclins à utiliser le support en ligne (67,55 %) que le support imprimé (32,45 %). À l'exception des années 2015 et 2016, la demande pour le support en ligne a été croissante par rapport au support imprimé. Cette croissance de l'ISSN peut s'expliquer par des normes de publication plus simples pour les publications en ligne, alors que les publications imprimées doivent être enregistrées auprès de l'autorité RNI. En raison de l'assouplissement des conditions imposées aux publications imprimées pour l'enregistrement auprès du RNI au début de l'année 2024, on observe que les demandes concernant les revues imprimées repartent à la hausse.

Tableau 1. Demandes d'ISSN selon le format de publications de 2015 à 2024

Format / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	% âge
En ligne	1026	825	396	358	507	236	317	460	494	659	5278	67.55
Imprimé	1438	313	200	121	203	41	32	51	43	94	2536	32.45
TOTAL	2464	1138	596	479	710	277	349	511	537	753	7814	100

Figure 2. Format – imprimé (P) ou en ligne (O)



## 2. Langue

L'Inde, l'un des pays les plus peuplés au monde, est riche d'une multitude de langues utilisées dans différentes régions. La Constitution reconnaît 22 langues officielles. La tendance sur les dix dernières années montre que l'anglais est la langue dominante avec une part d'environ 74,42 %, suivie par les publications en plusieurs langues (13,94 %) et par l'hindi (4,54 %).

Tableau 2. Les 10 principales langues de publication de 2015 à 2024

S. N.	Langue / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	%
1	Anglais	1632	881	431	391	554	216	282	427	417	584	5815	74.42
2	Langues multiples	482	129	47	39	65	25	38	48	86	130	1089	13.94
3	Hindi	121	56	58	16	38	16	9	16	10	15	355	4.54
4	Bengali	94	15	9	7	10	5	1	5	3	2	151	1.93
5	Urdu	23	10	9	6	6	1	4	3	0	1	63	0.81
6	Tamoul	11	8	6	2	9	4	6	1	4	3	54	0.69
7	Malayalam	19	5	6	0	4	0	1	2	2	6	45	0.58
8	Marathi	14	8	7	1	1	1	2	0	5	0	39	0.50
9	Telugu	3	5	5	6	7	4	1	3	0	1	35	0.45
10	Kannada	9	1	5	4	3	3	1	0	3	3	32	0.41

## 3. Répartition par sujet

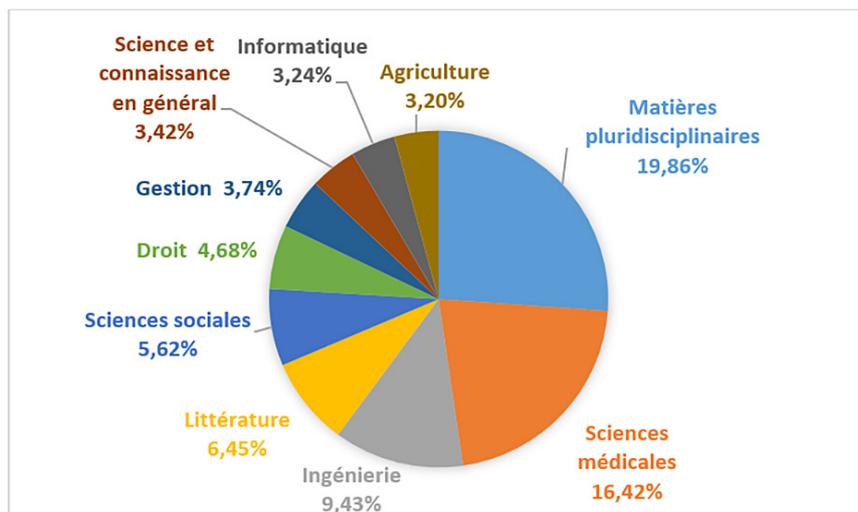
Les titres portant sur des sujets pluridisciplinaires (19,86 %) sont en tête de la liste des ISSN attribués au cours des dix dernières années, suivis par les sciences médicales (16,42 %), l'ingénierie (9,43 %) et la littérature (6,45 %).

Tableau 3. Top 10 des sujets de publications de 2015 à 2024

S. N.	Matière/ Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	%
1	Multidisciplinaire	322	155	135	121	147	81	82	143	153	213	1552	19.86
2	Sciences médicales	360	258	98	89	144	40	47	69	70	108	1283	16.42
3	Ingénierie	224	136	53	53	66	21	32	37	40	75	737	9.43
4	Littérature	213	74	39	22	46	20	17	25	27	21	504	6.45
5	Sciences sociales	188	61	26	22	27	9	17	19	29	41	439	5.62
6	Droit	57	37	16	24	35	21	33	31	63	49	366	4.68
7	Gestion	79	44	16	36	36	4	9	20	21	27	292	3.74
8	Science et connaissance en général	179	42	12	4	7	6	6	4	3	4	267	3.42
9	Informatique	65	22	8	8	18	5	13	20	29	65	253	3.24
10	Agriculture	54	26	20	12	33	20	21	22	17	25	250	3.20

Figure 3 en page suivante >

Figure 3. Les 10 premiers sujets de publications de 2015 à 2024



#### 4. Répartition des attributions d'ISSN par État fédéral

L'Inde compte au total 28 États et 8 territoires de l'Union. Les demandes d'ISSN proviennent principalement de l'Uttar Pradesh, le plus grand État indien, et de New Delhi, la capitale. L'Inde compte six villes métropolitaines (Mumbai, Delhi, Bangalore, Hyderabad, Kolkata et Chennai). Elles font partie des dix premières villes d'édition des revues ayant reçu un ISSN. La tendance suggère de manière assez logique que les zones urbaines sont plus représentées que les zones rurales.

Tableau 4. Les 10 premiers États pour les publications indiennes de 2015 à 2024

S. N.	État / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	%
1	Uttar Pradesh	322	160	80	64	126	41	46	73	79	205	1 196	15.31
2	Delhi	277	198	128	66	112	36	39	70	50	89	1 065	13.63
3	Tamil Nadu	216	93	51	31	69	23	36	62	98	83	762	9.75
4	Maharashtra	262	106	52	81	65	23	36	52	38	45	760	9.73
5	Bengale occidentale	215	58	56	27	53	15	21	23	27	32	527	6.74
6	Madhya Pradesh	153	69	35	25	32	26	38	15	19	39	451	5.77
7	Karnataka	101	68	23	20	28	20	17	21	30	32	360	4.61
8	Rajasthan	79	51	38	17	31	13	13	20	16	30	308	3.94
9	Gujarat	110	43	23	19	22	6	13	22	24	23	305	3.90
10	Telangana	83	63	22	37	48	9	8	10	11	8	299	3.83

Critère 5 en page suivante >

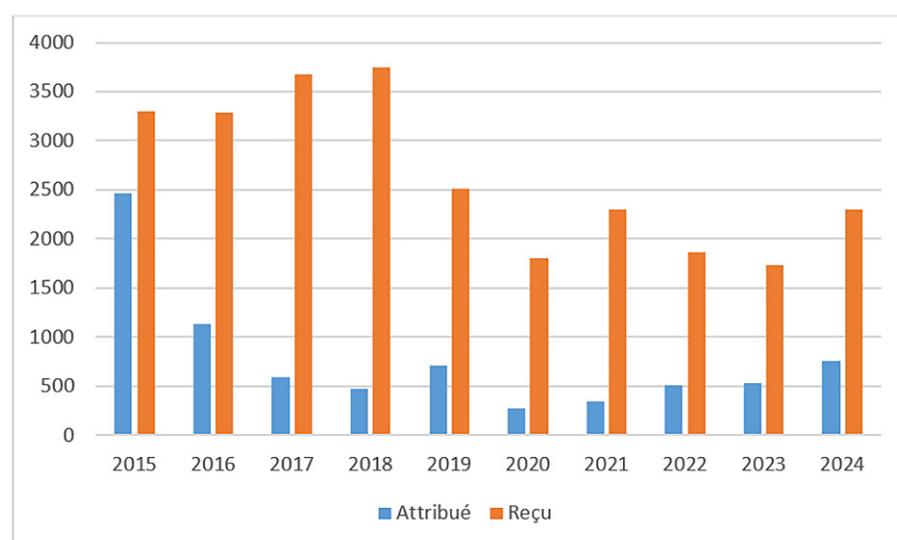
## 5. Pourcentage des attributions d'ISSN par rapport aux demandes

Sur une période de dix ans, le Centre a reçu environ 26 524 demandes et en moyenne un tiers des demandes ont été traitées positivement. Récemment, le nombre d'ISSN attribués a augmenté parallèlement au nombre de demandes.

Tableau 5. Flux d'entrée – Demandes attribuées vs demandes reçues de 2015 à 2024

(Attribués / reçus) / année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Attribué	2464	1138	596	479	710	277	349	511	537	753	7814
Reçu	3300	3283	3672	3749	2512	1800	2303	1862	1739	2304	26524
% attribué	74.67	34.66	16.23	12.78	28.26	15.39	15.15	27.44	30.88	32.68	29.46

Figure 4. Flux des demandes et des attributions de 2015 à 2024



## Information institutionnelle et aide aux utilisateurs

Afin d'aider les éditeurs à présenter leurs contenus sur leur site web ou sur un support imprimé, le Centre indien a élaboré un document d'information détaillé pour l'attribution des ISSN, qui vient s'ajouter aux lignes directrices existantes. Ce document fournit des instructions étape par étape sur la manière de présenter leur contenu en proposant différents modèles et exemples. Le document d'information détaillé a joué un rôle crucial dans l'accélération du processus d'attribution de l'ISSN, car les contenus des sites web des éditeurs se sont améliorés, ce qui a profité à de nombreux lecteurs.

Le Centre indien promeut également les activités autour de l'ISSN en Inde sur différentes plateformes telles que des événements professionnels, des ateliers, des conférences et des séminaires. La prise de conscience croissante de l'importance de l'ISSN a donné lieu à d'innombrables demandes de renseignements. En moyenne, 30 à 40 demandes relatives à l'ISSN sont traitées chaque jour par courrier électronique ou par téléphone. La rapidité avec laquelle

nous répondons aux demandes est appréciée par les éditeurs. Outre les éditeurs commerciaux, les institutions universitaires et de recherche sont de plus en plus nombreuses à demander l'attribution d'ISSN pour leurs publications. La bonne publicité des services ISSN sur le site web de notre Institut ainsi que dans la brochure d'information a permis de mieux faire connaître l'activité et son importance.

En outre, le Centre indien a pris deux initiatives en faveur des éditeurs, à savoir :

- la publication du « Directory of ISSN Assigned Indian Serials » débuté en 2014 ;
- la délivrance aux éditeurs, sur demande, des « certificats d'enregistrement » pour les publications en série identifiées par des ISSN.

À propos des publications scientifiques, il faut noter que l'UGC, un organe gouvernemental suprême en Inde, a modifié sa politique d'évaluation des chercheurs. En remplacement de l'avis public en date du 28 novembre 2018 pour l'établissement de l'UGC

Consortium for Academic and Research Ethics (UGC-CARE), l'UGC a décidé en octobre 2024 de ne plus publier la liste des revues servant à l'évaluation des chercheurs. L'UGC a choisi à la place de développer des critères pour la sélection des revues par les membres du corps professoral et les étudiants (University Grant Commission, 2025). Ces critères, élaborés par un groupe d'experts et d'universitaires, sont désormais dans le domaine public. Parmi les critères de sélection des revues, l'UGC a inclus l'ISSN comme l'un des paramètres permettant de garantir la qualité, la transparence et la pertinence des revues évaluées par les pairs. L'inclusion de l'ISSN comme critère de sélection de ces revues sera l'un des moteurs de la croissance de l'ISSN en Inde dans les années à venir.

## Conclusion et orientations futures

Le développement du Centre indien est très encourageant. Il a attribué un total de 26 596 ISSN à des publications indiennes au cours de la période 1986-2024 avec des pics en 2012 (3 040 ISSN) et en 2014 (2 928 ISSN). La pandémie de COVID-19 a ralenti la progression de l'activité qui a repris ces dernières années.

Le Centre indien, depuis sa création, s'appuie sur des bons experts en bibliothéconomie malgré ses effectifs limités. Il continue à gérer la demande croissante et à fournir des services de manière efficace au public en dépit de la fracture numérique existant en Inde. Son principal objectif a été d'identifier les revues frauduleuses et de sensibiliser les éditeurs à l'adoption de pratiques correctes. Le Centre a réussi à résoudre les plaintes adressées par le public et les recours juridiques. Les mesures prises pour informer les éditeurs, rationaliser les processus d'attribution et promouvoir l'ISSN ont été très efficaces, comme en témoignent les statistiques des dernières années, qui indiquent que le nombre moyen d'ISSN attribués et le nombre de demandes ont augmenté régulièrement. Le Centre indien travaille à la révision des lignes directrices de l'ISSN en ajoutant quelques critères pour garantir la qualité des publications et la fiabilité du comité éditorial. D'autres mesures seront prises pour promouvoir l'ISSN en Inde et sensibiliser les éditeurs à son utilisation. Un système interne de gestion des flux de travail est à l'étude pour automatiser le traitement des demandes d'ISSN afin de répondre à la demande croissante et de réorganiser le portail ISSN existant. Il n'est pas illusoire de penser que le Centre indien atteindra le chiffre magique de 1 000 ISSN attribués à partir de 2025, une année très spéciale qui correspond au cinquantième anniversaire du Centre international de l'ISSN. 

\*

Article traduit de l'anglais par Gaëlle Béquet, directrice du Centre international de l'ISSN.

## Références

- Lignes directrices pour la demande d'ISSN auprès du Centre national pour l'ISSN, Inde. En ligne : <https://nsl.niscpr.res.in/ISSNPROCESS/ISSN%20India%20Guidelines.pdf>
- Mahesh G., The Indian ISSN conundrum, *Curr. Sci.*, 2017, 112(3), 452-453.
- Office of the Press Registrar General of India, Advisory (No. 3 of 2024) for Publishers/ Owners of Periodicals, Registration of Periodicals under the Press and Registration of Periodicals (PRP) Act, 2023. En ligne : [https://prgi.gov.in/sites/default/files/2024-03/advisory\\_no\\_3\\_of\\_2024\\_for\\_publishers\\_owners\\_of\\_periodicals.pdf](https://prgi.gov.in/sites/default/files/2024-03/advisory_no_3_of_2024_for_publishers_owners_of_periodicals.pdf)
- University Grant Commission, Public Notice dated 11 February 2025, Suggestive parameters for peer-reviewed journals. En ligne : [https://www.ugc.gov.in/pdfnews/9678711\\_PUBLIC-NOTICE-CARE.pdf](https://www.ugc.gov.in/pdfnews/9678711_PUBLIC-NOTICE-CARE.pdf)
- Vij S. et Lakshmi V. V., International Standard Serial Number, *White Paper*, Indian ISSN National Centre, CSIR NISCAIR, 2012.